

JVA203_A8

Fiche signalétique
INTERTUF 203 TINTED

Bon de
commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: JVA203
Date de révision de la fiche signalétique: 06/28/2008
A8-1
Numéro de fiche signalétique:



1. Identification de la préparation et de la société

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit INTERTUF 203 TINTED
Numéro de référence ventes en bloc JVA203

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage normal Voir la fiche technique
Méthode d'application Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société International Paint LLC
6001 Antoine drive
Houston Texas 77091

Secours

CHEMTREC (ÉTATS-UNIS) (800) 424-9300
International Paint (713) 527-3887
Centre antipoison (800) 854-6813
Service clientèle
International Paint (800) 589-1267
Télécopie (800) 631-7481

2. Identification des risques posés par le produit

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.

Classement HMIS Santé: 2* Inflammabilité: 3 Réactivité: 0

3. Composition / informations sur les ingrédients

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de l'État concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

Ingrédient/Chemical Designations	Poids %	Classification SGH	Notes
Xylène (isomères o, m, p) Numéro CAS: 0001330-20-7	25 - 50	Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4;H332 Acute Tox. 4;H312 peau Irrit. 2;H315 yeux Irrit. 2;H319 STOT SE 3;H335 Asp. Tox. 1;H304	[1][2]

Résine hydrocarbure aromatique Numéro CAS: 0068410-16-2	10 - 25	----	[1]
Éthylbenzène Numéro CAS: 0000100-41-4	1.0 - 10	Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 4;H332 Asp. Tox. 1;H304 yeux Irrit. 2;H319 peau Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H335 STOT RE 2;H373	[1][2]
Aluminium Numéro CAS: 0007429-90-5	1.0 - 10	Water react. 2;H261 Pyr. Sol. 1;H250	[1][2]
Talc (*non-asbestiforme) Numéro CAS: 14807-96-6*	1.0 - 10	----	[1]
Oxyde de fer Numéro CAS: 0001309-37-1	1.0 - 10	----	[1][2]
Naphte de pétrole, aromatique léger Numéro CAS: 0064742-95-6	1.0 - 10	Asp. Tox. 1;H304 Aquatic Chronic 2;H411 (Self Classification)	[1]
Méthylisobutylcétone Numéro CAS: 0000108-10-1	1.0 - 10	Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 4;H332 yeux Irrit. 2;H319 STOT SE 3;H335	[1][2]

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers contaminés à fond ou détruisez-les.
Inhalation	En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Yeux	En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Peau	En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Ingestion	En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Inhalation	Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.
Yeux	Cause une irritation grave aux yeux. Évitez le contact avec les yeux.
Peau	Irrite les yeux. Peut causer plus tard une irritation à la peau. Peut être nocif si absorbé par la peau.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Peut occasionner des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, la diarrhée ou la somnolence.
Effets chroniques	Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 2 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition.

5. Lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Guide ERG N°

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

7. Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Dans zone de stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000100-41-4	Éthylbenzène	OSHA	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA125 ppm STEL; 545 mg/m3 STEL
		ACGIH	20 ppm TWA
		NIOSH	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA125 ppm STEL; 545 mg/m3 STEL800 ppm IDLH (10% LEL)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	20 ppm TWA
		Mexique	100 ppm TWA LMPE-PPT; 435 mg/m3 TWA LMPE-PPT125 ppm STEL [LMPE-CT]; 545 mg/m3 STEL [LMPE-CT]
		Brésil	78 ppm TWA LT; 340 mg/m3 TWA LT
0000108-10-1	Méthylisobutylcétone	OSHA	100 ppm TWA; 410 mg/m3 TWA75 ppm STEL; 300 mg/m3 STEL
		ACGIH	20 ppm TWA75 ppm STEL
		NIOSH	50 ppm TWA; 205 mg/m3 TWA75 ppm STEL; 300 mg/m3 STEL500 ppm IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	20 ppm TWA75 ppm STEL
		Mexique	50 ppm TWA LMPE-PPT; 205 mg/m3 TWA LMPE-PPT75 ppm STEL [LMPE-CT]; 307 mg/m3 STEL [LMPE-CT]
		Brésil	Aucune Limite Établie
0001309-37-1	Oxyde de fer	OSHA	10 mg/m3 TWA (fume); 15 mg/m3 TWA (total dust, listed under Rouge); 5 mg/m3 TWA (respirable fra
		ACGIH	5 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		NIOSH	

JVA203_A8

			5 mg/m3 TWA (dust and fume, as Fe)2500 mg/m3 IDLH (dust and fume, as Fe)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	5 mg/m3 TWA (respirable)
		Mexique	5 mg/m3 TWA LMPE-PPT10 mg/m3 STEL [LMPE-CT] (as Fe)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0001330-20-7	Xylène (isomères o, m, p)	OSHA	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA150 ppm STEL; 655 mg/m3 STEL
		ACGIH	100 ppm TWA150 ppm STEL
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	100 ppm TWA150 ppm STEL
		Mexique	100 ppm TWA LMPE-PPT; 435 mg/m3 TWA LMPE-PPT150 ppm STEL [LMPE-CT]; 655 mg/m3 STEL [LMPE-CT]
		Brésil	78 ppm TWA LT; 340 mg/m3 TWA LT
0007429-90-5	Aluminium	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		ACGIH	1 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		NIOSH	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	1 mg/m3 TWA (respirable)
		Mexique	10 mg/m3 TWA LMPE-PPT (dust)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0064742-95-6	Naphte de pétrole, aromatique léger	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0068410-16-2	Résine hydrocarbure aromatique	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
14807-96-6*	Talc (*non-asbestiforme)	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie

Données sur la santé

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000100-41-4	Éthylbenzène	NIOSH :	yeux peau
0000108-10-1	Méthylisobutylcétone	NIOSH :	Irritation liver

JVA203_A8

0001309-37-1	Oxyde de fer	NIOSH	Benign pneumoconiosis termed siderosis
0001330-20-7	Xylène (isomères o, m, p)	NIOSH	Central nervous system depressant; respiratory and yeux irritation
0007429-90-5	Aluminium	NIOSH	Lung changes that may lead to pulmonary fibrosis; respiratory and peau irritation
0064742-95-6	Naphte de pétrole, aromatique léger	NIOSH	Aucune Limite Établie
0068410-16-2	Résine hydrocarbure aromatique	NIOSH	Aucune Limite Établie
14807-96-6*	Talc (*non-asbestiforme)	NIOSH	Aucune Limite Établie

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000100-41-4	Éthylbenzène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000108-10-1	Méthylisobutylcétone	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0001309-37-1	Oxyde de fer	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
0001330-20-7	Xylène (isomères o, m, p)	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
0007429-90-5	Aluminium	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0064742-95-6	Naphte de pétrole, aromatique léger	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0068410-16-2	Résine hydrocarbure aromatique	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
14807-96-6*	Talc (*non-asbestiforme)	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;

8.2. Contrôles de l'exposition
 Respiratoire
 Yeux
 Peau
 Contrôles d'ingénierie
 Autres pratiques de travail

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Seuil olfactif	
pH	
Point de fusion / point de congélation	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	
Point d'éclair	
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosion;: Limite supérieure d'explosivité:
Tension de vapeur (Pa)	
Densité de vapeur	
Densité	0.00
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	
Température d'auto-inflammation	
Température de dégradation (°C)	
Viscosité (cSt)	
% COV	Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit
VOHAP content (gm/litre of paint)	0.00 (as supplied)
VOHAP content (gm/litre of Solid Coating)	0.00 (as supplied)

10. Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
- 10.2. Stabilité chimique
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
- 10.4. Conditions à éviter
- 10.5. Matières incompatibles
- 10.6. Produits de décomposition dangereux

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingrédient	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h	Inhalation poussières/ brouillards LD50, mg/l/4h
Xylène (isomères o, m, p) - (1330-20-7)	4,299.00, Rat - Catégorie: 5	1,548.00, Lapin - Catégorie: 4	20.00, Rat - Catégorie: 4	Aucune donnée disponible.
Résine hydrocarbure aromatique - (68410-16-2)	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Éthylbenzène - (100-41-4)	3,500.00, Rat - Catégorie: 5	15,433.00, Lapin - Catégorie: NA	17.20, Rat - Catégorie: 4	Aucune donnée disponible.
Aluminium - (7429-90-5)	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Talc (*non-asbestiforme) - (14807-96-6*)	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Oxyde de fer - (1309-37-1)	10,000.00, Rat - Catégorie: NA	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.

JVA203_A8

Naphte de pétrole, aromatique léger - (64742-95-6)	6,800.00, Rat - Catégorie: NA	3,400.00, Lapin - Catégorie: 5	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Méthylisobutylcétone - (108-10-1)	2,080.00, Rat - Catégorie: 5	16,000.00, Lapin - Catégorie: NA	12.30, Rat - Catégorie: 4	Aucune donnée disponible.

Article	Catégorie	Risque
Toxicité aiguë (orale)	Non classé	Non applicable
Toxicité aiguë (dermale)	Non classé	Non applicable
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé	Non applicable
Effets corrosifs/irritation cutanés	Non classé	Non applicable
Lésion/irritation oculaire	Non classé	Non applicable
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Non applicable
Sensibilisation (dermale)	Non classé	Non applicable
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Non applicable
Cancérogénicité	Non classé	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Non applicable
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	Non classé	Non applicable
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	Non classé	Non applicable
Risque d'aspiration	Non classé	Non applicable

12. Données écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 fish, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algae, mg/l
Xylène (isomères o, m, p) - (1330-20-7)	3.30, Oncorhynchus mykiss	8.50, Palaemonetes pugio	100.00 (72 hr), Chlorococcales
Résine hydrocarbure aromatique - (68410-16-2)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	0.00 (hr),
Éthylbenzène - (100-41-4)	4.20, Oncorhynchus mykiss	2.93, Daphnia magna	3.60 (96 hr), Pseudokirchneriella subcapitata
Aluminium - (7429-90-5)	0.12, Oncorhynchus mykiss	3.50, Daphnia magna	Not Available
Talc (*non-asbestiforme) - (14807-96-6*)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	0.00 (hr),
Oxyde de fer - (1309-37-1)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Naphte de pétrole, aromatique léger - (64742-95-6)	9.22, Oncorhynchus mykiss	6.14, Daphnia magna	19.00 (72 hr), Selenastrum capricornutum
Méthylisobutylcétone - (108-10-1)	505.00, Pimephales promelas	1,550.00, Daphnia magna	980.00 (48 hr), Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

13. Donnée sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT (transport terrestre national)

IMO / IMDG (transport maritime)

Désignation exacte
pour l'expédition DOT

Désignation exacte
pour l'expédition
IMDG

Classe de danger
DOT

Classe de danger
IMDG
Sous-classe

Numéro UN / NA :
Groupe d'emballage
DOT

Groupe d'emballage
IMDG

CERCLA/DOT gal. / lb
Quantité à déclarer

Code de référence 2
système

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations sur les réglementations

Résumé sur les
réglementations

Classification SIMDUT

DOT Polluants marins (10%):
(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

Aluminium sulfate (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ)

Éthylbenzène (1000 lb final RQ; 454 kg final RQ)

Méthylisobutylcétone (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ)

Xylène (isomères o, m, p) (100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Aluminium

Éthylbenzène

Méthylisobutylcétone

Xylène (isomères o, m, p)

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

Aluminium

Éthylbenzène
Oxyde de fer
Méthylisobutylcétone
Xylène (isomères o, m, p)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Aluminium
Éthylbenzène
Oxyde de fer
Méthylisobutylcétone
Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:

Chrome
Nickel

Statut RCRA:

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Aluminium
Éthylbenzène
Oxyde de fer
Méthylisobutylcétone
Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

Aluminium
Aluminium sulfate
Chrome
Éthylbenzène
Méthylisobutylcétone
Nickel
Quartz
Silice, cristobalite
Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Aluminium
Éthylbenzène
Méthylisobutylcétone
Xylène (isomères o, m, p)

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

Éthylbenzène
Méthylisobutylcétone
Nickel
Quartz

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

16. Autres informations

The full text of the phrases appearing in section 3 is:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

JVA203_A8

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Il s'agit de la première révision de ce format SDS, les changements de la révision précédente ne s'applique pas.

End of Document